



Résumé d'entretien : Katie Telford, Brian Clow, John Brodhead et Jeremy Broadhurst, cabinet du premier ministre

Contexte

Shantona Chaudhury, Yves Côté et Nusra Khan ont interrogé de hauts responsables du cabinet du premier ministre (**CPM**) en panel le 11 octobre 2022. Il faut acheminer les questions au sujet de ce résumé à M^e Khan.

La Commission a interrogé le premier ministre (**PM**) séparément. Il faut lire le présent résumé de concert avec le résumé d'entretien du PM et les rapports préparés par le Bureau du Conseil privé (**BCP**) et le CPM.

Les avocats de la Commission fournissent dans ce préambule et entre [crochets] des notes explicatives à l'intention des lecteurs.

Le CPM est le bureau politique qui appuie le PM du Canada, l'honorable Justin Trudeau, dans l'exercice de ses fonctions de chef de gouvernement, de chef d'un parti politique reconnu à la Chambre des communes et de député. Règle générale, le CPM établit le calendrier du PM, rédige ses discours et déclarations publiques, dirige ses relations avec les médias et ses tournées et traite sa correspondance. Le CPM regroupe les conseillers du PM, dont les activités consistent à fournir des conseils et du soutien en lien avec les objectifs et l'élaboration des politiques du gouvernement ainsi que les questions d'intérêt courantes et à informer le PM sur les affaires parlementaires. Le CPM facilite également les relations du PM avec les ministres, les fonctionnaires et le caucus. Le CPM n'a pas de fonction décisionnelle au sein du gouvernement fédéral.

Katie Telford est la chef de cabinet du PM. À ce titre, elle fournit des conseils politiques au PM, coordonne l'information communiquée au PM et gère les activités courantes du CPM, dont les quelque 100 membres de son personnel. Elle occupe le poste de chef de cabinet du PM depuis novembre 2015 et elle a été sa directrice de campagne lors de l'élection de 2015.

Brian Clow est l'un des deux chefs de cabinet adjoints du PM. Il a été nommé en novembre 2021 et dirige cinq équipes au sein du CPM : Politiques et affaires du Cabinet, Gestion des enjeux et affaires parlementaires, Communications, Affaires mondiales, et Réponse à la COVID-19. Il a auparavant occupé divers rôles au sein du CPM, notamment ceux de directeur exécutif et de directeur des relations canado-américaines. De 2015 à 2017, il a été chef du cabinet de Chrystia Freeland, qui était alors ministre du Commerce international.

John Brodhead est le directeur des Politiques au CPM. À ce titre, il supervise treize employés, formule des conseils stratégiques au PM sur une variété de questions et travaille avec le BCP et les cabinets des ministres pour administrer les procédures du



Cabinet. Il a précédemment occupé le poste de conseiller principal, Affaires intergouvernementales, d'avril 2021 à janvier 2022.

Jeremy Broadhurst est conseiller principal auprès du PM. Son travail consiste à fournir des conseils stratégiques et sur les politiques ainsi qu'à s'assurer que l'information et les conseils que les différents ministères fournissent au PM sont aussi complets et fiables que possible afin que celui-ci dispose de l'information dont il a besoin pour prendre les meilleures décisions possibles. Cela consiste parfois pour lui à exercer une fonction d'examen critique et parfois à ajouter de l'information en s'appuyant sur sa propre expérience et ses propres compétences. Dans le passé, il a occupé le poste de chef de cabinet adjoint du PM de 2015 à 2017 et celui de chef du cabinet de la ministre Chrystia Freeland de 2017 à 2021, alors qu'elle était ministre des Affaires étrangères, ministre des Affaires intergouvernementales, ministre des Finances et vice-première ministre. M. Broadhurst est revenu au CPM à la suite de l'élection fédérale de 2021.

Relation avec le BCP

M^{me} Telford a expliqué que le CPM et le BCP sont des organisations distinctes, mais qui font partie de la même structure. Les employés du CPM font partie du personnel politique, tandis que les fonctionnaires du BCP sont leurs homologues non partisans de la fonction publique. Ces deux organisations travaillent en étroite collaboration et sont sises dans le même édifice. La greffière du Conseil privé, M^{me} Janice Charette, communique directement et régulièrement avec le PM, et M^{me} Telford communique aussi régulièrement avec celle-ci. Le PM et M^{me} Charette ont des réunions hebdomadaires ainsi que des réunions informelles. Le PM, la vice-première ministre et la greffière se rencontrent également à intervalles réguliers.

Du 10 février jusqu'à la fin des événements entourant le convoi, la plupart des séances d'information destinées au PM ont eu lieu dans le cadre des réunions du Groupe d'intervention en cas d'incident et des séances d'information préalables que la greffière donnait au PM. M^{me} Charette assistait aux réunions du Groupe d'intervention en cas d'incident pour conseiller le PM.

M. Clow a ajouté que toutes les équipes du CPM travaillent soit avec leurs homologues directs au BCP, soit avec des homologues informels, car il est grandement nécessaire de coordonner le travail du CPM avec celui du BCP. Il a mentionné, par exemple, que lui et l'équipe de la Gestion des enjeux et des affaires parlementaires ont communiqué de façon marquée avec le bureau de la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement au BCP tout au long de la période concernée en janvier et février 2022. M. Clow a rappelé que les premiers courriels et les premières conversations entre son équipe et le BCP, notamment avec l'équipe de la conseillère, ont eu lieu dans la semaine du 17 janvier. À partir de ce moment-là, les deux équipes ont fait le point et interagi plusieurs fois par jour. Il a ajouté que la conseillère et son équipe, notamment



Mike Macdonald, le secrétaire adjoint du Cabinet (Sécurité et renseignement), faisaient régulièrement le point à l'intention du CPM

Arrivée du convoi à Ottawa

M. Clow a rappelé que la première fois où le BCP a indiqué officiellement (autrement que lors de conversations informelles) que le convoi posait problème, c'était dans l'un de ses courriels daté du 20 janvier. Peu de temps après, le convoi a commencé à attirer davantage l'attention de la presse. Le 24 janvier, des représentants des médias ont posé des questions sur le convoi au PM et à l'ancien chef de l'opposition, Erin O'Toole. M^{me} Telford a expliqué que le CPM a commencé à suivre de près les publications dans la presse et les médias sociaux au sujet du convoi cette semaine-là. Le PM a commencé à recevoir de l'information sur le convoi lors de sa séance d'information quotidienne du matin sur l'actualité à partir du 24 janvier 2022.

Tout au long de la semaine, le BCP a transmis de l'information au CPM, et des cabinets de ministre et des fonctionnaires, entre autres du ministère de la Sécurité publique, ont fait le point à l'intention du CPM.

Évaluations initiales

M^{me} Telford a fait remarquer que les manifestations lui ont causé un certain malaise. Le CPM a fait part de ses préoccupations de manière proactive à la greffière en demandant que la fonction publique garde un œil là-dessus. M^{me} Telford et son personnel avaient fait l'objet de propos violents et de menaces pour leur sécurité d'une ampleur sans précédent pendant leur campagne lors de l'élection fédérale de 2021 et ont reconnu des éléments similaires dans le cadre du convoi. En effet, les symboles et images utilisés par les participants, tant en ligne qu'en personne, indiquaient que le convoi ne s'en prenait pas exclusivement à la vaccination obligatoire et ne concernaient pas que les camionneurs comme cela était présenté. Elle a fait remarquer que le gouvernement avait reçu des communications de la part de parties concernées, dont l'Alliance canadienne du camionnage, qui ont indiqué ne pas appuyer le convoi¹. M. Clow a mentionné que le document préparé par des manifestants et intitulé *Memorandum of Understanding*, qui proposait de renverser le gouvernement, montrait clairement qu'il ne s'agissait pas d'une manifestation comme les autres.

M^{me} Telford a déclaré que la nature et la durée des événements entourant le convoi la préoccupaient sérieusement. M. Broadhurst a indiqué que le CPM a commencé à prendre des dispositions pour la sécurité et les déplacements de son personnel ainsi que ceux du PM et des ministres. M. Clow a rappelé que le 27 janvier, le CPM a conseillé à ses employés de travailler depuis leur domicile pour leur sécurité. Cela n'avait jamais été fait auparavant.

¹ Voir par exemple : SSM.CAN.0000335 and SSM.CAN.0000345.



M^{me} Telford a rappelé qu'au début de la première fin de semaine (du 29 au 30 janvier), le CPM a reçu des séances d'information et de l'information de sources du gouvernement fédéral indiquant que le Service de police d'Ottawa (**SPO**) allait utiliser un solide « canal secondaire » pour établir des relations avec les manifestants, comme cela se fait habituellement dans le cadre de la gestion des manifestations. Le CPM a également reçu de l'information selon laquelle le SPO avait une idée précise du nombre total de personnes et de véhicules qui devaient arriver à Ottawa et que le convoi devait être pacifique et ordonné. M. Clow a déclaré que le CPM n'avait pas reçu de détails sur les plans et opérations de la police. En fin de compte, beaucoup plus de manifestants que ce que le SPO avait prévu sont arrivés à Ottawa au cours de la première fin de semaine.

M. Broadhurst a ajouté qu'il existait un écart important et en constante évolution entre les chiffres rapportés dans les médias sociaux, les chiffres rapportés par le SPO et les chiffres réels à Ottawa. De plus, des signes indiquaient que la situation différait à d'autres égards des manifestations qu'Ottawa avait connues dans le passé. Au moins certains manifestants se sont immédiatement livrés à des activités illégales en bloquant et en occupant des rues de la ville, en vandalisant des biens publics et en harcelant des résidents.

Réaction initiale aux événements entourant le convoi

M^{me} Telford a fait remarquer qu'au cours de la semaine du 31 janvier au 6 février 2022, soit après que le convoi ait refusé de quitter les lieux après le premier week-end, de nombreuses conversations ont eu lieu et le point a été fait à maintes reprises de façon informelle à l'interne et à l'externe. Par exemple, le PM a eu un appel avec le maire d'Ottawa le 31 janvier. Des employés du CPM ont assisté à cet appel, et l'objectif était de savoir ce qui se passait ainsi que de connaître les plans que les autorités municipales et provinciales avaient mis en place et le soutien dont elles avaient besoin de la part du gouvernement fédéral. Il y a également eu des réunions et des discussions avec des cabinets de ministres, notamment une réunion régulière de tous les ministres et de leur chef de cabinet où on a discuté des mesures de sécurité. Une grande partie de la discussion qui a eu lieu lors de l'appel régulier du caucus le mercredi 2 février a porté sur la prise de mesures de sécurité pour les députés et le personnel à l'entrée et à la sortie de la Colline du Parlement. Lors d'un des incidents dont il a été question, un membre du convoi a lancé du café sur une employée enceinte. M^{me} Telford a mentionné qu'on lui avait conseillé de travailler ailleurs qu'au bureau et de s'éloigner de Centretown cette semaine-là en raison des propos en ligne qui la visait. Par exemple, un message publié dans Telegram alléguait qu'elle allait créer une « opération sous faux pavillon » pour impliquer les participants du convoi et était devenu viral. D'autres membres du personnel ont été personnellement visés, notamment le photographe officiel du PM, qui a été identifié à tort comme quelqu'un prenant des photos de l'occupation.



Mobilisation de la Ville d'Ottawa

M. Clow a expliqué que le gouvernement fédéral et la Ville d'Ottawa communiquaient à de multiples échelons. En effet, les ministres Blair et Mendicino et le maire interagissaient; les députés locaux et le maire également; de même que des membres du CPM et le chef de cabinet du maire, Serge Arpin². M. Clow a indiqué que la Ville avait clairement du mal à gérer l'occupation et que cela se reflétait dans la plupart des conversations, dans les reportages des médias et dans la réaction des résidents. M. Brodhead a ajouté que le gouvernement fédéral recevait souvent des messages contradictoires. En général, les responsables du CPM avaient l'impression qu'il régnait beaucoup de confusion à l'échelle municipale au sujet de ce qui se passait et de la stratégie à employer.

M. Clow a été interrogé au sujet d'une réunion entre certains employés du CPM, dont Zita Astravas [qui est également chef de cabinet du ministre Blair], le matin du 3 février 2022. M. Clow a expliqué que cette réunion avait été convoquée pour discuter de la participation du gouvernement fédéral à la gestion de l'occupation d'Ottawa. À ce moment-là, il était devenu évident que les provinces ou municipalités responsables ne faisaient pas de progrès en vue de mettre fin aux occupations sur leur territoire.

M. Clow a indiqué qu'à cette réunion, lui, M^{me} Telford, M. Brodhead, M^{me} Astravas et d'autres ont travaillé pour trouver une solution. Les notes de cette réunion définissaient un problème, à savoir que les ressources en réponse aux demandes d'Ottawa ne provenaient pas de l'Ontario, et on ne savait pas exactement si les ressources provinciales avaient d'abord été épuisées³. De même, le CPM a reçu des comptes rendus contradictoires sur le nombre de policiers que la GRC a fournis à la Ville. Une partie de cette information avait été relayée par l'entremise de députés locaux⁴. M. Broadhurst a ajouté qu'une réalité qu'ils ne pouvaient ignorer était que la Ville a été créée par la province, ce qui signifie qu'elle a été créée par une loi provinciale et qu'elle relève de sa compétence. Une partie de la tâche du gouvernement fédéral au cours de cette période consistait à connaître les demandes des forces de l'ordre et à s'assurer qu'elles soient envoyées par les bons canaux.

On a montré aux membres du panel du CPM le compte rendu d'une deuxième conversation que le PM avait eue avec le maire Watson le 8 février 2022⁵. L'objectif de cet appel, comme pour les appels entre le PM et le maire de Windsor ou le premier

² Voir par exemple : SSM.CAN.00007749.

³ SSM.NSC.CAN.00002941.

⁴ SSM.NSC.CAN.00002949.

⁵ SSM.CAN.NSC.00002837.



ministre de l'Ontario, était de voir comment le gouvernement fédéral pouvait aider à résoudre l'occupation.

M. Brodhead croit que le CPM a reçu un avis peu de temps avant la déclaration de l'état d'urgence par la Ville d'Ottawa le 6 février 2022.

Le panel a été interrogé à propos d'un message texte qu'un conseiller municipal d'Ottawa avait envoyé à M^{me} Astravas le 11 février 2022, relayant une requête prévue du conseil municipal visant à ce que le gouvernement de l'Ontario dépose, en vertu de l'article 276 de la *Loi sur la défense nationale*, une demande de déploiement des Forces armées canadiennes⁶. Les membres du panel du CPM n'ont pas reconnu le document et, bien qu'ils se souviennent que la question a été soulevée de manière générale, aucune demande de ce type n'a été déposée. [L'article 276 de la *Loi sur la défense nationale*, « Aide au pouvoir civil », permet à un procureur général provincial de demander le déploiement des Forces armées canadiennes pour aider à l'application de la loi.] M^{me} Telford a ajouté que M^{me} Astravas avait probablement porté cette requête possible à l'attention du CPM, pour qu'il en soit au courant.

Réunions trilatérales et coopération avec l'Ontario

À un moment donné, des efforts ont été faits pour convoquer une réunion trilatérale entre les trois ordres de gouvernement dans le but d'aligner les positions et de coordonner la circulation de l'information. M^{me} Telford a fait remarquer qu'il était important de veiller à ce que les trois ordres de gouvernement fassent preuve de leadership et de faire participer l'Ontario aux discussions pour que la Ville et le gouvernement fédéral aient un portrait clair de la situation. Elle a souligné qu'il y avait beaucoup de communication bilatérale (entre le gouvernement fédéral et les villes, entre le gouvernement fédéral et l'Ontario, et entre l'Ontario et les villes), mais que le processus n'était pas aussi efficace qu'il aurait pu l'être si des représentants des trois ordres de gouvernement s'étaient assis à la même table.

[Les réunions trilatérales ont eu lieu les 7, 8 et 10 février 2022. L'Ontario n'a pris part à aucune de ces réunions⁷.]

M. Brodhead était d'avis que l'Ontario ne voulait pas participer à ces réunions parce qu'elle voulait que la Ville d'Ottawa soit responsable de l'intervention dirigée contre l'occupation⁸. C'est ce qu'a conclu M. Brodhead d'après les conversations informelles qu'il a eues avec le chef de cabinet du premier ministre de l'Ontario, Jamie Wallace. Cette position n'a pas été communiquée officiellement par écrit au gouvernement

⁶ SSM.NSC.CAN.000003126.

⁷ SSM.CAN.00000148.

⁸ SSM.NSC.CAN.00003015.



fédéral, mais plutôt de façon informelle par le biais du cabinet du premier ministre et du bureau du solliciteur général de l'Ontario [alors Sylvia Jones]⁹. Le groupe savait que la sollicitrice générale Jones avait été « glaciale » lors d'une conversation téléphonique avec le ministre Mendicino le 10 février 2022 ou autour de cette date. Il n'a toutefois pas été informé de la teneur exacte de la conversation¹⁰.

M. Brodhead a souligné que, bien que la structure trilatérale officielle n'ait pas fonctionné comme le CPM l'aurait voulu, de nombreuses conversations informelles avaient eu lieu entre les ministres Blair et Mendicino, leur personnel, les responsables du CPM, la fonction publique fédérale et leurs homologues de la fonction publique et du personnel politique de l'Ontario.

M. Brodhead a également fait remarquer que le ministre des Transports, Omar Alghabra, avait largement pris part à la consultation auprès de ses homologues provinciaux au cours des deux premières semaines des occupations et des blocages. M. Broadhurst a mentionné que le ministre Alghabra et le sous-ministre des Transports, Michael Keenan, avaient souvent parlé de ces conversations lors des réunions du SSEC. Interrogés à ce sujet, les membres du groupe ont dit ne pas se souvenir de la lettre que la sous-ministre des Transports de l'Ontario, Laurie LeBlanc, avait envoyée au sous-ministre Keenan le 8 février 2022, mais ne pas avoir été étonnés qu'on ait sollicité l'apport du sous-ministre¹¹.

Coopération avec l'Alberta

[Le blocage au poste frontalier à Coutts, en Alberta a commencé le 29 janvier 2022.]

M^{me} Telford a indiqué que la province de l'Alberta avait fait une demande d'aide (**DA**) pour des camions et de l'équipement des Forces armées canadiennes (**FAC**) afin de lever le barrage à Coutts. [Cette demande a été communiquée par une lettre datée du 5 février 2022¹² et lors de discussions ultérieures entre le premier ministre Kenney et les ministres fédéraux.] M. Brodhead s'est souvenu qu'une conversation entre le ministre Mendicino et le premier ministre Kenney avait eu lieu le 2 février 2022 ou autour de cette date, mais il ne se rappelait pas de ce qui avait été discuté et n'avait pas de notes.

M^{me} Telford a mentionné que cette demande avait été jugée irréalisable parce que les FAC ne disposaient pas de l'équipement approprié.

⁹ Voir SSM.NSC.CAN.00003104.

¹⁰ SSM.NSC.CAN.00003127, SSM.NSC.CAN.00003128.

¹¹ SSM.NSC.CAN.000003098.

¹² SSM.CAN.00000082.



M. Clow a indiqué qu'il avait été question de la demande d'aide lors d'une réunion avec le premier ministre le 9 février 2022¹³. M^{me} Telford s'est rappelé qu'à ce moment-là, il était clair que l'équipement des FAC ne répondait pas à la demande. Néanmoins, le PM voulait explorer d'autres options pour aider le gouvernement de l'Alberta à lever le barrage de Coutts. M^{me} Telford s'est souvenue que son équipe et elle avaient exploré de nombreuses options créatives à cet égard. Ils avaient notamment demandé à Parcs Canada et à d'autres ministères fédéraux s'ils avaient des remorqueuses.

Le groupe a mentionné que l'ébauche de réponse initiale à la demande d'aide de l'Alberta, préparée par le cabinet du ministre Blair, aurait été examinée par le personnel du CPM, y compris M. Brodhead¹⁴. Le groupe a confirmé que l'ébauche de réponse n'avait pas été approuvée et n'avait jamais été envoyée, car le gouvernement continuait à chercher des moyens d'aider la province.

Activation du Groupe d'intervention en cas d'incident

M^{me} Telford a indiqué que l'activation du Groupe d'intervention en cas d'incident découlait du besoin urgent de disposer d'un forum pour discuter d'un problème aux multiples facettes, touchant divers ministères, administrations et lieux. M. Broadhurst a fait remarquer qu'à ce moment-là, les occupations et les blocages, y compris ceux des infrastructures essentielles, n'avaient cessé de croître dans de nombreux endroits du pays. Le gouvernement fédéral devait répondre à des demandes différentes provenant de plusieurs endroits, ce qui soulevait des questions sur la gestion des ressources et la planification des mesures d'urgence et mettait en évidence le rôle que devait jouer le gouvernement fédéral. Il fallait coordonner une intervention à travers le pays.

En outre, le PM a parlé au premier ministre Ford dans la soirée du 9 février 2022. M^{me} Telford a indiqué que cette conversation avait eu lieu parce qu'il fallait que le PM et le premier ministre travaillent ensemble à la recherche d'une solution compte tenu des responsabilités du gouvernement provincial.

M^{me} Telford ne se rappelait pas si c'était la greffière, le premier ministre ou le CPM qui avait soulevé la possibilité de convoquer le Groupe d'intervention en cas d'incident pour la première fois, mais que c'était probablement les trois puisque le groupe se parlait régulièrement. Elle a fait remarquer que l'escalade de la menace était telle que le premier ministre devait présider les réunions. Elle s'est souvenue que la première réunion du Groupe d'intervention en cas d'incident avait dû se tenir hors site, dans un endroit sécurisé, car le niveau de menace avait atteint un point tel que le personnel ne pouvait plus se rendre au bureau. [Le Groupe d'intervention en cas d'incident, présidé par le

¹³ SSM.CAN.00006689.

¹⁴ SSM.NSC.CAN.00003094.



premier ministre, a été convoqué le 10 février 2022. Il s'est réuni de nouveau les 12 et 13 février, puis quotidiennement entre le 16 et le 23 février.]

Le PM s'est également entretenu avec les chefs de l'opposition dans la soirée du 10 février 2022 dans le but de les informer de la situation nationale et de leur demander leur avis.

Proposition de coopération

[La proposition de coopération est mentionnée dans le procès-verbal du Groupe d'intervention en cas d'incident du 12 février. Elle prévoyait l'envoi d'une lettre offrant une rencontre entre des représentants du gouvernement non identifiés et des manifestants non identifiés en échange de la dénonciation et de la fin de l'occupation illégale d'Ottawa par les manifestants.]

M^{me} Telford a été interrogée au sujet d'un message texte que le ministre Mendicino lui avait envoyé le 11 février 2022 à 18 h 49. Le message texte se lisait comme suit :

Salut. Nous venons ce soir de recevoir à la toute dernière minute un document (mince) sur une stratégie de coopération de la part du SM, qui l'a apparemment communiqué au BCP, au commissaire adjoint de la GRC et au gouvernement de l'Ontario, mais pas à moi. Nous n'en avons pris connaissance que ce soir quand je l'ai appelé. Grâce aux efforts déployés par le SM dans la journée auprès du gouvernement de l'Ontario au sujet de cette proposition de coopération, l'adjoint à la solliciteure générale de l'Ontario a envoyé à mon SM une ébauche de lettre adressée à des manifestants non identifiés leur proposant une coopération, lettre qui serait cosignée par le gouvernement de l'Ontario et un représentant non identifié du gouvernement fédéral. On ne sait pas si le BCP, la GRC ou le gouvernement de l'Ontario soutiennent la proposition de coopération. C'est préoccupant et non conforme à une bonne communication de l'information. J'en ai discuté avec lui et je voulais que vous le sachiez. Je vais répondre au SM et lui faire savoir [CLAVIARDÉ]. Désolé, mais je devais vous tenir au courant. M¹⁵ [traduction]

M^{me} Telford a indiqué que le ministre Mendicino faisait référence à la proposition de coopération élaborée par Rob Stewart, que la greffière avait envoyée au CPM par courriel plus tôt dans la soirée. M^{me} Telford a ajouté que, dans le texte cité ci-dessus, le ministre Mendicino se disait « désolé » parce que la situation était fluide, mais qu'il s'en occupait. À ce moment-là, le rôle du CPM et du BCP était de s'assurer que l'information était communiquée efficacement entre les ministères fédéraux. Le Groupe d'intervention en

¹⁵ SSM.NSC.CAN.00002958.



cas d'incident a été convoqué dans ce but précis. Interrogé à ce sujet, M. Brodhead a répondu qu'on n'avait pas l'habitude de discuter d'une proposition comme celle-ci avec le gouvernement de l'Ontario sans mettre le ministre au courant.

Dans la soirée du 11 février, M^{me} Telford a discuté avec M^{me} Charette de la façon de procéder. M^{me} Telford a ensuite appelé le PM pour lui parler de la proposition de coopération. Le PM a demandé qu'on en discute lors de la réunion du Groupe d'intervention en cas d'incident prévue le lendemain¹⁶. M^{me} Telford a précisé que le CPM n'avait pas établi l'ordre du jour ni les documents qui seraient présentés au Groupe d'intervention en cas d'incident. Ce pouvoir revenait au premier ministre.

M^{me} Telford s'interrogeait sur le bien-fondé de la « proposition », qui n'était pas vraiment un plan. Par exemple, on ne savait pas vraiment qui parlerait aux participants du convoi. Serait-ce un ministre, un député, quelqu'un de l'Ontario, la GRC ou quelqu'un d'autre? On ne savait pas non plus avec qui le gouvernement allait coopérer, vu l'absence de leadership clair parmi les occupants, sans parler des barrages à Windsor et ailleurs. La Police provinciale de l'Ontario (PPO) avait fait une tentative semblable à Windsor qui n'avait pas porté fruit parce que les participants au blocage avaient refusé de collaborer avec la police. Une lettre complètement falsifiée portant des signatures frauduleuses du premier ministre et de M^{me} Telford circulait déjà parmi certains manifestants à Ottawa et avait suscité l'intérêt des médias.

M^{me} Telford était d'avis que la proposition de coopération soulevait plus de questions qu'elle n'apportait de réponses. Le gouvernement était ouvert aux plans concrets, mais la proposition de coopération n'en présentait aucun. M. Broadhurst a ajouté que personne ne pouvait agir comme interlocuteur sérieux au nom des personnes impliquées dans les blocages et les occupations illégales. M^{me} Telford a ajouté que l'entente négociée par la Ville d'Ottawa avec certains des manifestants s'était évanouie peu de temps après avoir été conclue [le 13 février ou autour de cette date]. Lorsqu'on lui a demandé si des fonctionnaires fédéraux avaient recommandé la proposition de coopération, M^{me} Telford a expliqué que tout le monde explorait toutes les options disponibles, mais qu'en ce qui concerne la proposition de coopération, tous s'entendaient pour dire qu'aucun plan un tant soit peu défendable n'avait été présenté. À part peut-être le sous-ministre Stewart, personne ne recommandait cette stratégie.

M. Clow a expliqué qu'il avait été envisagé plus d'une fois de discuter avec les personnes impliquées comme solution pour lever l'occupation. Par exemple, M. Clow se souvient qu'après la réunion des chefs de cabinet du 3 février, M^{me} Telford a demandé si la chef intérimaire de l'opposition, Candice Bergen, pouvait aider à dénouer la situation. Le PM a eu une conversation avec M^{me} Bergen le jour même. M^{me} Telford a ajouté qu'au cours de l'appel, M^{me} Bergen avait reconnu qu'il était passablement difficile de savoir avec qui

¹⁶ Voir SSM.NSC.CAN.00000214.



le gouvernement fédéral pouvait conclure un pacte de coopération et que cela risquait fort de créer un mauvais précédent¹⁷.

Les témoins ont indiqué qu'ils savaient très peu de choses sur l'entente conclue par la Ville d'Ottawa avec les manifestants [pour dégager certains camions des rues résidentielles]. M^{me} Telford s'est rappelé que Yasir Naqvi et Mona Fortier, deux députés locaux d'Ottawa, leur avaient indiqué que la Ville avait négocié ou était en train de négocier une entente, mais qu'elle avait appris les détails de l'entente lors de son annonce dans les médias [le 13 février ou autour de cette date], et avait appris plus tard par les médias la coopération de Dean French.

Indépendance de la police

M^{me} Telford a expliqué que le PM et les fonctionnaires fédéraux sont généralement soucieux de respecter l'indépendance des services de police. Il en a été question très tôt dans les réunions internes. Elle s'est rappelé que le CPM avait demandé et reçu des conseils oraux sur l'indépendance de la police et le rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash. De même, les ministres Mendicino et Blair étaient au courant de la doctrine de l'indépendance de la police, étant donné leurs antécédents, et le gouvernement était très sensible à la question pendant les réunions du Groupe d'intervention en cas d'incident. Pendant l'opération policière à Ottawa [entre le 17 et le 21 février], on a intentionnellement évité de discuter des opérations policières en cours lors des réunions du Groupe d'intervention en cas d'incident.

Engagement de l'Ontario

[Bien que l'Ontario n'ait pas participé aux efforts initiaux du gouvernement fédéral pour organiser des discussions intergouvernementales, le 10 février ou autour de cette date, le premier ministre de l'Ontario a indiqué au ministre Mendicino que le gouvernement provincial appuierait publiquement toute intervention fédérale visant à mettre un terme à l'occupation et aux blocages et assisterait aux réunions trilatérales¹⁸. Le 11 février, le premier ministre Ford a également indiqué au ministre des Affaires intergouvernementales, Dominic LeBlanc, que le gouvernement provincial prendrait des mesures pour résoudre la situation¹⁹. Ces événements ont été présentés au groupe de témoins. Leurs réponses sont les suivantes.]

On a demandé au groupe de témoins ce qui, à leur avis, avait incité le gouvernement de l'Ontario à changer de cap quant à l'occupation et aux blocages. M. Brodhead a indiqué que le changement d'approche de l'Ontario n'était pas un changement radical. Il a dit

¹⁷ SSM.CAN.00007736.

¹⁸ SSM.NSC.CAN.00002951.

¹⁹ SSM.NSC.CAN.00002950.



qu'au début l'Ontario avait entamé un dialogue par des voies informelles exclusivement, et que d'autres éléments s'étaient ajoutés par la suite. D'après lui, le gouvernement provincial devait considérer que l'administration municipale était en mesure de gérer efficacement la situation à Ottawa. Il a expliqué que la situation avait évolué. Lorsque les blocages se sont étendus aux frontières et aux routes provinciales à d'autres endroits, comme au pont Ambassador à Windsor, à Sarnia, à Cornwall et même à Toronto, il ne pouvait plus s'agir d'un problème municipal.

M^{me} Telford a ajouté deux points. D'abord, Ottawa, en tant que capitale nationale, est parfois perçue comme une entité à part entière, même si elle relève de la compétence de l'Ontario. Ensuite, il est largement répandu à tort dans la population que tous les mandats de vaccination et les mesures contre la COVID ont été imposés par le gouvernement fédéral, ce qui fait que le gouvernement provincial est moins pressé de réagir.

Recours aux mesures législatives d'urgence

Les témoins ont déclaré que le CPM avait été prévenu au plus tôt 24 heures à l'avance de la décision du gouvernement de l'Ontario d'invoquer la loi provinciale sur les mesures d'urgence le 11 février 2022 et qu'ils n'avaient pas été informés des détails, notamment des mesures qui seraient prises.

M^{me} Telford a expliqué que le premier ministre Ford et d'autres premiers ministres avaient à maintes reprises discuté avec le premier ministre Trudeau du recours possible à la *Loi sur les mesures d'urgence* en mars 2020, alors que le gouvernement fédéral était fortement pressé de déclarer l'état d'urgence pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Tout au long de 2020, se sont tenues à cet égard plusieurs consultations officielles sous la forme de réunions des premiers ministres. Des efforts continus ont également été déployés pour informer les ministres et les hauts fonctionnaires de la portée de la *Loi sur les mesures d'urgence*, y compris les différences entre celle-ci et la *Loi sur les mesures de guerre*, le recours aux FAC, le rôle de la Charte et le seuil d'invocation. Vu l'importance des discussions qui avaient déjà eu lieu, le premier ministre Ford et ses homologues devaient savoir que la *Loi sur les mesures d'urgence* était un outil de dernier recours pour lever les occupations et les blocages.

La Rencontre des premiers ministres (RPM) du 14 février était le point culminant des engagements pris par les provinces et les territoires et des conversations qui avaient eu lieu, officiellement et officieusement, jusque là. M^{me} Telford a déclaré que le CPM était convaincu que l'Ontario appuierait le recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Coopération internationale

M. Clow a expliqué que le blocage du pont Ambassador à Windsor avait fait l'objet de nombreuses conversations avec des responsables américains. M. Clow s'entretenait régulièrement avec les hauts fonctionnaires de la Maison-Blanche. Ces conversations



ont abouti à un appel téléphonique entre le PM et le président Biden le 11 février²⁰. Il est principalement ressorti de cette conversation qu'il y avait des parallèles entre les mouvements aux États-Unis et les occupations d'Ottawa, que la plupart des appels qui inondaient le centre d'appels 911 d'Ottawa provenaient des États-Unis, que les répercussions économiques des blocages frontaliers étaient importantes, que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement étaient graves et entraînaient des pénuries dans les épiceries, que les États-Unis étaient prêts à offrir leur aide pour dénouer la situation, notamment en fournissant des remorqueuses et en mettant en œuvre des mesures relatives à l'immigration.

Décision d'invoquer la Loi

Interrogée à savoir quel était le seuil à partir duquel on pouvait invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* et quelles étaient les sources des avis que le premier ministre avait reçus, M^{me} Telford a expliqué que le premier ministre se faisait principalement conseiller par la greffière, la sous-greffière et les fonctionnaires compétents lors des réunions du Groupe d'intervention en cas d'incident. M^{me} Telford a indiqué que cette question dépassait son expertise et que son rôle était de s'assurer que le premier ministre recevait les informations dont il avait besoin. Il y a peu de notes de breffage ou de documents d'orientation officiels, étant donné le rythme rapide des événements. La plupart des informations étaient transmises oralement lors des réunions du Groupe d'intervention en cas d'incident. Les documents produits ont été présentés au Groupe d'intervention en cas d'incident.

M. Broadhurst a souligné que le Groupe d'intervention en cas d'incident savait très bien que la *Loi sur les mesures d'urgence* ne pouvait être invoquée si certains seuils n'avaient pas été atteints ou par commodité. M^{me} Telford a fait remarquer qu'en raison des conversations sur la *Loi sur les mesures d'urgence* qui avaient eu lieu entre les représentants du gouvernement fédéral en 2020, les membres du Groupe d'intervention en cas d'incident, y compris le premier ministre, savaient qu'une enquête suivrait l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*. M^{me} Telford a mentionné que le premier ministre avait dit à tout le monde de prendre de bonnes notes et qu'il était rassuré de savoir que la décision serait examinée publiquement.

Définition de la Loi sur le SCRS

On demande au CPM de parler du fait que le SCRS jugeait qu'il n'y avait aucune menace à la sécurité du Canada, pour leurs besoins. M. Broadhurst explique que même si la *Loi sur les mesures d'urgence* s'appuyait sur une définition préexistante tirée de la *Loi sur le SCRS*, il revenait au gouverneur en conseil de déterminer si la sécurité du Canada était menacée aux fins de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Le premier ministre et le Cabinet

²⁰ SSM.CAN.00006775.



ne voulaient ni ne pouvaient déléguer la responsabilité de prendre des décisions en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* au SCRS. Le premier ministre et le Cabinet ont examiné avec beaucoup de sérieux les commentaires du SCRS, ainsi que d'autres renseignements provenant d'autres sources, y compris du ministère de la Sécurité publique et d'autres ministères, de la GRC, de l'ASFC, du CSNR, des provinces et des territoires, des maires, des conseillers locaux, des députés locaux et d'autres intervenants. Ils ont examiné les menaces de violence, les risques découlant de renseignements inconnus (p. ex. à savoir s'il y avait des produits dangereux dans les camions) ainsi que le risque d'affrontements entre le convoi et les contestataires. M. Broadhurst insiste sur le fait que cette décision n'a pas été prise à la légère.

Examen parlementaire

On demande aux participants s'il y a déjà eu une discussion sur la tenue d'un débat d'urgence au Parlement avant d'avoir recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*. M. Clow indique que la *Loi sur les mesures d'urgence* en elle-même prévoit un processus parlementaire : l'article 58 de la *Loi sur les mesures d'urgence* exige qu'une motion soit déposée devant chaque chambre du Parlement et qu'elle fasse l'objet d'un débat. M. Broadhurst indique de plus qu'il n'y a aucun résultat à la suite d'un débat d'urgence dans le cadre d'une procédure parlementaire, car cela ne donne pas lieu à un vote. Par exemple, un débat d'urgence sur l'occupation d'Ottawa a eu lieu le 7 février 2022. La procédure prévue dans la *Loi sur les mesures d'urgence* était plus définitive dans ce sens et prévoyait, en fait, un solide débat à la Chambre des communes.

Mme Telford indique que le CPM n'avait pas rédigé l'exposé relatif à l'article 58, mais que l'ébauche du rapport a été présentée au CPM pour un examen factuel. Le premier ministre lui-même a également examiné l'exposé relatif à l'article 58 avant d'en arriver à la version définitive. Le CPM a également examiné les motifs constituant la décision préparés par la greffière, recommandant l'invocation et la révocation au premier ministre.

Décision de révocation

Le panel a été demandé d'indiquer si la décision de révoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* reposait sur la possibilité du rejet de la motion visant à confirmer l'urgence de la motion au Sénat. M. Clow indique que ce n'était pas le cas. Au contraire, tout indiquait, de son point de vue, que le vote serait positif. M. Clow souligne qu'il avait espéré que la motion du Sénat serait présentée plus tôt. Il ajoute que les délais observés avant la reconvoction du Sénat découlaient de la mise en place de mesures de sécurité accrues en raison de l'occupation. Mme Telford ajoute que l'adoption de la motion par le Sénat aurait favorisé la perception du public quant à la vigueur des institutions.

En fin de compte, la décision de révoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* était fondée sur la nécessité ou non de maintenir les mesures d'urgence. Le premier ministre a clairement indiqué tout au long du processus que la *Loi sur les mesures d'urgence* ne



serait en place que pour la période jugée nécessaire. Il a demandé aux personnes présentes aux réunions du GII si elles étaient d'avis que la *Loi sur les mesures d'urgence* était toujours nécessaire et, si c'était le cas, pourquoi, et qu'elles lui fassent part de leurs commentaires. M. Broadhurst indique que le gouvernement était bien au fait que c'était la première fois que la *Loi sur les mesures d'urgence* était invoquée. En cas d'abus de la *Loi sur les mesures d'urgence*, ou si elle était appliquée plus longtemps que nécessaire, la confiance du public dans la légitimité de la *Loi* serait ébranlée. On a par conséquent tenté d'utiliser judicieusement la *Loi sur les mesures d'urgence*. M. Brodhead ajoute que dans ses 20 ans d'expérience politique, la décision d'invoquer (et par la suite de révoquer) la déclaration de l'urgence de l'ordre public est le processus du Cabinet le plus réfléchi et méthodique auquel il ait participé. Il indique que les ministres du Cabinet ont abordé la *Loi sur les mesures d'urgence* avec prudence et qu'ils étaient à la recherche de la bonne information.

Données d'exécution

Le panel a été demandé si le CPM faisait le suivi de la mise en œuvre des mesures adoptées en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*, plus particulièrement, à quelle fréquence les comptes bancaires ont été bloqués et les mesures prévues par la *Loi sur les mesures d'urgence* ont été appliquées pour contraindre les camions de dépannage à faire leur travail. Mme Telford mentionne qu'il y avait eu une collecte et une saisie continues dans le GII relativement à l'application de la loi. M. Broadhurst ajoute que la mise en œuvre des mesures financières faisait l'objet d'un suivi et que la Commission devrait avoir déjà reçu cette information.

Leçons apprises

Les participants ciblent plusieurs domaines sur lesquels ils espèrent que la Commission se penchera.

Premièrement, les participants suggèrent que la Commission donne d'autres conseils sur l'indépendance des opérations policières. M. Broadhurst souligne que le gouvernement comprend l'importance de ne pas dicter les opérations policières et qu'il avait parfois été difficile de savoir si les services de police et le gouvernement avaient en commun le même but ultime. Le gouvernement devrait être en mesure de discuter d'un résultat souhaité (p. ex. de mettre fin à l'occupation et aux barrages) et de partager ses préoccupations quant aux conséquences auxquelles le pays pourrait être confronté s'il n'est pas atteint.

Deuxièmement, les participants demandent à la Commission d'examiner la coordination et le financement des convois, y compris l'apport d'argent venu de l'étranger, ainsi que l'amplification idéologique venant de l'extérieur du pays. Les participants se demandent si le Canada possède les bons outils d'application de la loi pour faire face à ce type de défis dans l'avenir, sans avoir à invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.



Troisièmement, les participants soulignent que dans le cadre de l'évaluation de la tangibilité de la menace de violence et de désordre public, il était essentiel que le gouvernement fédéral ait des discussions avec les gens sur le terrain, y compris des conseillers municipaux, les députés locaux et des groupes de citoyens. Les participants suggèrent qu'il serait utile que la Commission écoute le témoignage d'habitants d'Ottawa, de Windsor et d'ailleurs.

Quatrièmement, les participants demandent à la Commission de se prononcer sur les menaces à la sécurité économique du Canada, y compris la menace de violence et de sévices physiques tangibles. M. Broadhurst souligne que les perturbations économiques peuvent causer de véritables torts, directs et personnels, à la vie des gens. Par exemple, si les États-Unis avaient, dans la foulée des barrages, pris des mesures pour revoir ses relations commerciales avec le Canada, cela aurait eu des conséquences dévastatrices sur les familles et les communautés, mis en péril des emplois, menacé des habitations et entravé la libre circulation des biens, y compris des médicaments. Une fois les chaînes d'approvisionnement perturbées, des emplois disparaîtraient à jamais. M. Broadhurst souligne qu'il est impossible de distinguer cette menace de la menace de violence, y compris la menace de violence physique. On s'inquiétait déjà des contre-manifestants, à l'origine d'incidents de violence. La situation aurait été pire si les gens avaient perdu leur emploi. Les participants suggèrent qu'il est possible que la *Loi sur les mesures d'urgence* doive être mise à jour pour traiter plus clairement des menaces modernes.

Il est également question de la lacune dans la capacité d'application de la loi pour surveiller l'information de source ouverte et faire la distinction entre les menaces crédibles de violence, la mésinformation et la désinformation. Mme Telford indique qu'il y a également beaucoup de mésinformation et de désinformation entourant l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, et que sa nécessité et son efficacité sont critiquées avec un biais rétrospectif, plutôt que d'envisager la situation actuelle sur le terrain et d'analyser les renseignements détenus par le gouvernement. Mme Telford souligne que le problème de la mésinformation et de la désinformation n'était pas limité au Canada, mais touchait également d'autres pays démocratiques partout dans le monde.